

La rémunération mensuelle d'un député équivaut à 13 années de salaire d'un ouvrier

Tanjona - 10/09/14



Question existentielle pour Madagascar : comment faire face à un pouvoir exécutif incompetent et à un Parlement irresponsable ? Réponse salutaire : remanier le gouvernement et dissoudre l'Assemblée nationale.

Évoquer Madagascar en 2014, c'est évoquer un pays confronté – entre autres – à au moins deux plaies récurrentes : une crise politique persistante qui a pour corollaire une misère économique, sociale et culturelle devenue endémique.

Ces deux phénomènes s'auto alimentent et aboutissent à des situations pour le moins extravagantes sinon révoltantes. Les dérives constatées au sein de l'Assemblée nationale en sont une parfaite illustration, notamment s'agissant de l'émolument et des avantages des députés qui, pour rappel, sont des représentants élus et mandatés par le peuple pour le représenter.

La Constitution stipule par ailleurs que l'Assemblée nationale, l'une des deux assemblées qui composent le Parlement avec le Sénat, et au sein de laquelle siègent les députés, est la deuxième institution de l'État [1]. Elle est en charge du **pouvoir législatif** et a trois fonctions essentielles :

- 1- **Élaborer, amender et voter les lois.**
- 2- **Contrôler l'action du gouvernement.**
- 3- **Évaluer les politiques publiques.**

À cela s'ajoute le rôle local du député qui consiste à être à l'écoute de ses concitoyens et leur apporter autant que possible son aide dans leur vie quotidienne, et défendre les dossiers de la circonscription dans laquelle il a été élu.

À l'évocation de ces différentes fonctions, on constate la somme des responsabilités qui incombent aux députés, mais on mesure également le comportement exemplaire auquel ceux-ci devraient s'astreindre durant leur mandat, et combien leur rôle est essentiel pour le bon fonctionnement d'une démocratie digne de ce nom.

Toutefois et dans la réalité, qu'en est-il exactement ?

Le retour à l'ordre constitutionnel a aggravé la situation politique

Cinq années de transition ont plongé Madagascar dans une situation inédite.

Bien qu'une minorité en a tiré profit sous diverses formes, la majorité de la population en a souffert au point de perdre tout repère au sein d'une société où valeurs et éthique ont été sabordées et abandonnées au profit de l'urgence vitale que constitue l'art de survivre au quotidien avec peu ou pas de ressource, et généralement à la marge des normes et des règles établies (dans le sens du non-respect des lois et des institutions). De même que le sentiment de défiance et le mimétisme comportemental de la population ont été aggravés par le spectacle de désinvolture dont ont fait preuve bon nombre de responsables politiques alors en charge de gérer la transition. Par conséquent et logiquement, ces cinq années de transition ont également contribué à éroder un peu plus la confiance, le respect et la compréhension déjà infime que la population avait de l'utilité des institutions et de ses représentants, élus ou non.

Une telle situation ne pouvait cependant perdurer au risque d'aboutir à des phénomènes plus graves encore. La décision fut donc prise d'y mettre un terme, cela après d'âpres négociations essentiellement politiques. La « Feuille de route » négociée et validée par l'ensemble des acteurs de la crise, et dont la Communauté internationale fut partie prenante, en a été l'ossature fragile et imparfaite.

Retour à l'ordre constitutionnel

C'est en ces termes qu'on désigne le processus qui a mené à l'élection du président de la République et des députés au mois de décembre 2013,

Cependant, c'est là un vocabulaire générique, une « litanie », un « fourre-tout » politique qui, il faut le croire, n'engage personne et ne prend malheureusement pas en compte la réalité des faits et exempte ceux qui ont été élus, à l'issue de ce retour à l'ordre constitutionnel, de critères préalables qui auraient été pourtant les bienvenus, comme un minimum de probité et d'expérience politiques au vu de l'ampleur et de l'importance symbolique de la tâche à venir.

Toutefois, la Communauté internationale a préféré laisser cet aspect, disons « qualitatif » et « moral » des choses à la discrétion et au bon vouloir de la partie malgache, ce qui s'est révélé être une erreur et source principale de l'instabilité politique qui perdure.

Par conséquent et toujours dans la logique d'un retour à l'ordre constitutionnel, un certain nombre d'actes politiques devaient accompagner ce processus qui vise à rétablir l'ordre, mais aussi à apaiser la société, à solder les différents politiques ou en tout cas, à rétablir les bases d'un dialogue nécessaire, par exemple, au processus de réconciliation nationale. Mais bien plus que cela, la partie malgache aurait dû prendre l'initiative d'une introspection profonde, comme de faire le bilan et de tirer les conséquences d'un système politique qui ne semble plus fonctionner et qui favorise et perpétue les crises cycliques.

Au lieu de cela, on peut tout bonnement dire qu'on a repris les mêmes en pensant naïvement faire mieux. C'est évidemment illusoire et les faits, naturellement têtus, nous le démontrent chaque jour.

Absence de référence morale et désinvolture du personnel politique

Les manquements de la « Feuille de route », mais aussi la désinvolture du personnel politique malgache et l'absence totale de référence morale, ont conduit à l'avènement d'un cadre et d'un environnement politique quasiment identique à celui qui prévalait sous la transition, à la différence notable, que c'est maintenant un fait accompli qui peut s'enorgueillir du sceau de la légalité, conféré par un processus politique de normalisation qui s'est plus attardée sur le contenant que sur le contenu.

Légalité certes, encore que cela soit sujet à caution, mais certainement pas légitimité

Ni le pouvoir exécutif (président de la République, premier ministre et gouvernement) ni le pouvoir législatif (députés) ne disposent de la légitimité nécessaire à un exercice apaisé et efficient du mandat qui leur a été conféré. Bien évidemment, personne n'en a cure et on assiste désormais à un exercice du pouvoir détourné de sa fonction première,

Un président de la République de substitution sans base politique ni projet

Par exemple et en tant que garant des institutions, le président de la République fait office de chef de l'État, ce qui est normal, mais il veille également et – entre autres – au respect de la Constitution.

Honnêtement, peut-on dire de Hery Rajaonarimampianina qu'il n'a pas dérogé à au moins une de ces prérogatives ? Évidemment oui, puisqu'il s'est illustré en violant l'article 54 de la Constitution en nommant un premier ministre qui n'est pas issu et n'a pas été proposé par une majorité parlementaire constituée, sous-entendu des parlementaires élus sous le sigle du HVM.

Certes, on peut comprendre que Hery Rajaonarimampianina aurait été en difficulté de nommer le candidat proposé par le MAPAR, parti politique majoritaire à l'Assemblée nationale au moment des faits, et dont le leader n'est autre que Andry Rajoelina. Mais n'était-ce finalement pas là la véritable expression de la démocratie et qu'il aurait fallu en accepter les règles quoiqu'il puisse en coûter ? Non, car et au lieu de cela, on a assisté à un passage en force avec au préalable plusieurs actes de corruption gravissimes en vue de s' « acheter » littéralement les faveurs, le soutien et les voix des députés indépendants pour se constituer une majorité qui allait ensuite servir d'outil bien pratique et constitutionnellement acceptable pour désigner le futur premier ministre Kolo Roger.

Cette forfaiture aurait pu ne pas attirer et retenir l'attention des observateurs si le premier ministre et le gouvernement qu'il a constitué ne s'étaient, par la suite, révélés d'une rare incompetence, car ne reposant que sur des critères purement stratégiques et subjectifs et non sur des compétences avérées.

Ce scénario, digne de ce qu'on désignait autrefois du sobriquet de « république bananière », ne se serait pas imposé à Hery Rajaonarimampianina s'il n'avait pas été un ministre zélé des Finances entièrement acquis à la cause de Andry Rajoelina du temps de la transition.

Son impréparation, son inconsistance, mais également son absence de charisme et de personnalité ont été occultés par une machine de propagande bien huilée, disposant des prérogatives et des moyens de l'État, et toute entière dévouée à faire gagner celui que ses anciens partenaires croyaient encore être l'un des leurs.

À ce moment-là, Hery Rajaonarimampianina ne jugea donc pas nécessaire de posséder son propre parti, son propre projet, puisque la cause était entendue. C'est seulement une fois élu qu'on imagine que des groupes d'intérêts autres lui ont imposé les conditions nécessaires à un exercice plein et entier de son mandat, d'où ce revirement et ce reniement brutal vis-à-vis de Andry Rajoelina, devenu entre-temps, et au grès des intérêts des uns et des autres, un élément encombrant dont il a fallu impérativement se débarrasser.

Bien entendu, Hery Rajaonarimampianina et ses thuriféraires passent leur temps à réfuter ces évidences. Et en admettant que tout cela soit faux, quelle autre cause, valable et logique, pourrait-on avancer pour expliquer cette instabilité chronique, cette crispation parfois violente, et surtout ce rapport particulier qu'entretient l'exécutif avec le législatif ?

Assemblée nationale ou bien « hôtel des ventes aux enchères » ?

Tout autant que l'opinion publique, les députés n'ont pas perdu une miette des manœuvres désespérées et anticonstitutionnelles de l'exécutif (président, premier ministre et gouvernement), ce qu'ils vont mettre à profit pour imposer des exigences de plus en plus extravagantes d'un point de vue moral ; dégradantes et affligeantes d'un point de vue politique.

Dans leur quête de pouvoir absolu, Hery Rajaonarimampianina et ses stratèges ont malheureusement créé des précédents préjudiciables non seulement en terme de respect de la Constitution, mais également dans la pratique même du pouvoir. Pour résumer, les choses qu'ils ne possèdent pas, ils se les approprient soit par la ruse, soit par la force, soit par la corruption, soit par l'intimidation. À ce petit jeu, ils n'ont rien inventé.

Pas en reste, et puisque Hery Rajaonarimampianina a choisi délibérément d'exercer son mandat en piétinant sciemment valeurs et éthique républicaine, les députés lui ont emboîté le pas et de se comporter de la même façon que lui.

Bien entendu, il faut quelques prédispositions personnelles et particulières pour oser se laisser aller au spectacle quotidien qu'offrent l'Assemblée nationale malgache et les députés qui y siègent.

Incompétence de l'exécutif et voracité du législatif

À Madagascar, il faut se rendre à l'évidence que **la politique** est souvent un palliatif à l'absence de perspective économique, dans le sens que **c'est le seul moyen de s'enrichir vite et considérablement**.

Dès lors il ne faut pas s'étonner que ce domaine particulier agisse littéralement comme un aimant et attire à lui toutes sortes de personnages, des plus farfelus aux plus dangereux.

La société malgache étant ce qu'elle est, disloquée, en perte de repère, sans modèle de comparaison et qui ne prend jamais le temps d'apprendre de ses erreurs, facilite, par son abandon de tout esprit critique, l'accession à des postes de responsabilité étatique de personnages parfois peu recommandables, en tout cas nocifs d'un point de vue démocratique et républicain.

L'Assemblée nationale, à cause du grand nombre de son effectif, est devenue ce lieu où se concentrent désormais toutes sortes de personnages au passé douteux, aux activités obscures, mais qui, au grand dam de la population, ont été élus et disposent désormais d'une immunité quasi providentielle.

On y trouve donc pêle-mêle des élus soupçonnés de viol [2] et qui en font l'apologie [3], ou encore des trafiquants notoires, notamment de bois de rose [4]. Ce sont là des cas emblématiques, mais on imagine aisément la dynamique et l'esprit qui règne au sein de ce conglomérat lui-même issu du fameux « retour à l'ordre constitutionnel » sans préalables ni critères de sélection. Car s'il faut en revenir au contexte de décembre 2013, il est évident que ne pouvaient se présenter aux législatives que ceux qui en avaient véritablement les moyens.

Or, durant cinq années de transition, l'économie s'est littéralement effondrée. Une personne normale avec des revenus normaux, traçables, identifiables et légaux ne pouvait décentement pas se présenter à ces élections avec tous les frais que cela engendre. Il faut bien et dans la logique des choses, que seuls ceux qui appartenaient à un parti politique suffisamment puissant et bien doté financièrement, ou encore ceux qui avaient réussi à tirer profit du marasme politique ambiant et de l'absence totale d'autorité capable de juguler l'ensemble des trafics constatés, puissent se présenter.

Il ne faut donc pas s'étonner ou faire mine de ne pas comprendre que l'Assemblée nationale, dans sa constitution actuelle, soit devenue un repère de ce que le système politique, et tout simplement la faillite intellectuelle, culturelle et éducationnelle de l'ensemble de la société malgache, a produit de pire.

Le Parlement légalise le pillage des caisses de l'État

Seul un vocabulaire relatif aux crimes et aux délits sans fioriture et sans compromis est capable de donner toute la mesure des dérives dont les députés – de l'après-retour à l'ordre constitutionnel – sont capables.

En effet, **nous assistons, ni plus ni moins, à un vol organisé, à un détournement des deniers publics, à un délit d'initiés, à un trafic d'influence.** Forts de leur immunité parlementaire, ces représentants du peuple se sont organisés de façon à faire chanter un exécutif [6] [7] qui, par ailleurs et comme nous l'avons constaté, est empêtré dans ses propres contradictions, sa propre suffisance, son indifférence et son incapacité à gouverner, à produire et à mener une politique cohérente en phase et de façon à répondre aux nombreuses urgences qui condamnent Madagascar au statu quo.

L'exécutif n'étant définitivement pas un modèle de vertu et d'efficacité, par quel miracle aurait-on pu attendre du législatif qu'il montra des prédispositions autres, sachant de quoi il est composé ? **Que les diplomates étrangers, les analystes politiques malgaches, les médias et tout ce qui compte d'observateurs démontrent le contraire.**

Quant à la troisième institution que constitue l'autorité judiciaire, elle semble, et comme à son habitude, frappée de cécité, engoncée dans son rôle qui consiste à interpréter éternellement les lois et à servir des intérêts peu avouables. Le népotisme qui caractérise cette institution ne dit rien qui vaille et des réformes s'imposeront à plus ou moins moyen terme.

À l'évidence, la perpétuation de ce système est donc une voie clairement sans issue. Est-ce parce qu'ils en sont conscients que les bailleurs de fonds sont si prudents à vouloir débloquer les aides financières que Hery Rajaonarimampianina et ses acolytes réclament à corps et à cris ? En effet, il faut se mettre à la place du banquier et s'imaginer que vous avez en face de vous un « voyou » notoire qui vous demande de lui accorder un prêt. À la place du banquier, comment réagiriez-vous ? Le banquier n'a-t-il pas à rendre des comptes à ses supérieurs en cas de mauvaise décision, n'a-t-il pas également une réputation à défendre ?

En effet, les dettes odieuses [8] ont fait leur temps, les bailleurs de fonds ont appris de leurs erreurs. Malheureusement, les dirigeants qui se succèdent dans les pays comme Madagascar, eux, n'apprennent pas des

erreurs de leurs prédécesseurs et s'enferment à reproduire encore et toujours les mêmes agissements qui ont mené Madagascar à la faillite.

Visiblement, les députés n'en ont cure et pire que l'exécutif, ils vivent dans leur propre monde, avec leurs propres urgences, leurs propres besoins, et loin de se préoccuper du sort de la population dont ils sont les représentants.

Un député touche, par mois, 16 millions d'Ariary (soit 4.900€) et le président de l'Assemblée nationale 36 millions d'Ariary (soit 11.000€)

Les modalités du vote pour désigner les membres du bureau permanent de l'Assemblée nationale ont été entachées d'un vaste marchandage, non pas dans le sens d'un marchandage ou de négociations purement politiques, comme on peut en rencontrer dans les démocraties modernes et qui consistent à former une coalition sur la base **des idées** ou d'un **point de vue politique** qui se rejoint, mais dans un sens plus cru, plus matériel et vénel, c'est-à-dire un marchandage qui a consisté à acheter, avec des espèces sonnantes et trébuchantes, les voix des députés.

Ce premier écart va en entraîner d'autres et immanquablement les députés vont en profiter pour faire monter toujours plus les enchères, mais également réclamer des avantages exorbitants en contrepartie de leurs voix.

Il en résulte que dans un pays pauvre comme Madagascar, un député touche un salaire net mensuel presque équivalent à celui d'un député d'un pays développé, soit : **plus de 4.900€** pour un député et **jusqu'à 10.900€** pour le président de l'Assemblée nationale.

Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont une menace pour Madagascar

Le danger est donc bien réel pour Madagascar, et on comprend mieux pourquoi la communauté internationale et les bailleurs de fonds, situation inédite, refusent ouvertement de décaisser les fonds d'aides prévus pour Madagascar, malgré les nombreuses promesses et les déclarations d'intention entendues depuis sept (7) mois.

L'annonce du ministre de l'Économie à propos de la confection d'un vague projet de développement [9] en vue de démontrer tout le sérieux et toute l'attention que le gouvernement accorde à la réalisation de son programme, sonne en réalité comme un aveu d'impuissance et a tout l'air d'une stratégie élaborée pour gagner du temps et apaiser l'impatience légitime de l'opinion. Car non seulement ce projet de développement aurait dû être prêt et disponible dès la mise en place du gouvernement, ou au moins juste après la déclaration de politique général du premier ministre, mais en plus, il ne prendra effet qu'au premier semestre 2015 et à la condition que les bailleurs de fonds débloquent effectivement les aides promises. Bref beaucoup d'hypothèses pour pas grand-chose.

De même qu'il ne faut donc pas s'étonner si le trafic de bois de rose continue à battre son plein, car en vérité, les caisses de l'État sont vides et c'est là le seul moyen de subsistance disponible immédiatement qu'il reste au gouvernement et à l'État.

On imagine aisément le jeu de dupe et le chantage permanent entre l'État malgache, la communauté internationale et les bailleurs de fonds à propos de tous ces trafics. Sans autres moyens de subsistance, on laisse courir les trafics, quand de l'autre côté, on ne débloque pas les fonds tant que les trafics et les trafiquants ne sont pas neutralisés et mis sous les verrous.

Difficile cependant de résoudre cette équation quand on sait que certains barons du bois de rose siègent au sein de l'Assemblée nationale et bénéficient d'une immunité parlementaire.

Les voleurs sont-ils en charge des finances publiques à Madagascar ?

L'État de droit continuera de n'être qu'une illusion tant que les institutions abriteront en leur sein des personnalités politiques soupçonnées d'accointance avec les trafiquants qui pillent impunément les ressources naturelles du pays.

Un remaniement gouvernemental et la dissolution de l'Assemblée nationale sont devenus « impératifs » et « vitaux » pour la survie de l'État malgache

Si l'Assemblée nationale et les députés qui y siègent ne respectent pas les lois qu'ils ont eux-mêmes votées (les lois sont cette chose qui contraint le peuple à suivre des règles « justes », car relevant de la volonté générale, pour pouvoir vivre en harmonie) ; si les députés continuent de confondre « contrôler les actions du gouvernement » et

« évaluer les politiques publiques » avec « rançonner le gouvernement » et « faire chanter l'exécutif », alors **cette assemblée doit être dissoute** dans les plus brefs délais. Si le gouvernement n'a pas les moyens et n'éprouve pas l'utilité d'un tel acte, alors **le gouvernement doit également être remanié**.

Quoi qu'il en soit, il est une évidence que les institutions malgaches souffrent de ne pas avoir été réformées en profondeur, malgré l'élaboration de différentes constitutions. Leur rôle et leur utilité ne sont pas suffisamment explicites et échappent à la compréhension de la population. Ce flou, parfois entretenu, en fait des instruments dont se servent les dirigeants qui se succèdent pour asseoir et renforcer leur emprise exclusive sur le pouvoir. La prochaine grande étape sera de redéfinir ces institutions, d'en tracer les contours, d'explicitier et de vulgariser auprès de la population le rôle et les fonctions exacts de chacune d'entre elles.

Comment sont payés les députés ?

(Source : Règlement intérieur de l'[Assemblée Nationale malgache](#))

La composition du salaire des députés (étant entendu que les indemnités ne sont soumis à aucun impôt) :

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar**

Indemnités :

- Carburants,
- Représentations,
- Frais de loyer,
- Eau et Électricité,
- Session ordinaire (120 jours annuel, soit 10 jours mensuel),
- Session extraordinaire.

Remarque 1 : Modalités d'accès aux postes de collaborateurs

Les assistants parlementaires et les conseillers techniques sont choisis librement par les députés. Leur salaire est intégré dans le salaire du député qui aura, ensuite, la tâche de payer ses collaborateurs. Ce système incite à la corruption pour pouvoir accéder à ces postes.

C'est pourquoi il est connu, dans la majorité des cas, que les assistants et les conseillers techniques sont choisis de manière immorale :

1. Par corruption : paiement à l'entrée (frais d'accession au poste)

Le poste d'assistant parlementaire et de conseiller technique se monnaie habituellement à 10 millions AR (soit, environ 700€) à 20 millions AR (environ 1.400€). Le calcul est simple : le futur assistant pense que son salaire de 900.000 AR par mois lui rapportera, pour un mandat de 5 ans, la somme d'environ 50 millions d'AR (900.000AR x 12 mois x 5 ans). En payant un ticket d'entrée de 10 à 20 millions d'AR, il peut s'attendre (même sans rien faire) à toucher, durant le mandat législatif, un gain net de 30 à 40 millions d'AR.

2. Par nomination (souvent) fictive

Étant donné que c'est le député qui choisit ses collaborateurs et qui les paie, il arrive souvent que ses collaborateurs soient des personnes fictives : le député inscrit par exemple le nom de ses employés de maison, les membres de sa famille, voire des connaissances, dans le seul but de s'approprier l'entièreté du gain une fois le paiement effectué. Au pire, le député ne donne rien à ces personnes inscrites comme étant ses collaborateurs, au mieux, il distribue, de temps en temps, un salaire symbolique.

A noter que dans le gouvernement, les ministres procèdent quasiment de la même façon vis-à-vis de leurs collaborateurs.

Puisqu'il n'y a aucun contrôle, l'impunité étant une seconde nature, le système perdure.

Remarque 2 : les collaborateurs des députés

Nombre de collaborateurs affectés à chaque député :

Le Président de l'Assemblée nationale

12 collaborateurs (6 assistants et 6 conseillers)

Les vices Présidents de l'AN (6 au total)

pour chacun, **10 collaborateurs (5 assistants et 5 conseillers)**

Les Questeurs (3 au total)

pour chacun, **10 collaborateurs (5 assistants et 5 conseillers)**

Les Rapporteurs généraux (2 au total)

pour chacun, **7 collaborateurs (5 assistants et 2 conseillers)**

Les Présidents de commission (31 au total)

pour chacun, **9 collaborateurs (5 assistants et 4 conseillers)**

Les simples Députés (108 au total)

pour chacun, **9 collaborateurs (5 assistants et 4 conseillers)**

Au total, il y a : **151 Députés et 1.367 collaborateurs**

Remarque 3 : Les frais en salaires des députés et de leurs collaborateurs (sans indemnité de session extraordinaire). Hypothèse où il ne paie aucun impôt.

1. Président de l'Assemblée nationale : **35.942.000 Ar/ mois** (soit **10.900€**)

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar (x6) = 5.400.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar (x6) = 5.400.000 Ar**
- Indemnités =
- Carburants : **20.000.000 Ar**
- Représentations : **192.000 Ar**
- Frais de loyer : **800.000 Ar**
- Eau et Électricité : **150.000 Ar**
- Session ordinaire (120 jours annuel, soit 10 jours mensuel) : **500.000 Ar (6.000.000 Ar/12 mois)**

2. Un vice-Président de l'Assemblée nationale : **24.100.000 Ar/ mois** (soit **7.300€**)

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Indemnités =
- Carburants : **10.000.000 Ar**
- Représentations : **150.000 Ar**
- Frais de loyer : **800.000 Ar**
- Eau et Électricité : **150.000 Ar**
- Session ordinaire (120 jours annuel, soit 10 jours mensuel) : **500.000 Ar (6.000.000 Ar/12 mois)**

3. Un Questeur : **18.100.000 Ar/ mois** (soit **5.484€**)

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Indemnités =
- Carburants : **4.000.000 Ar**
- Représentations : **150.000 Ar**
- Frais de loyer : **800.000 Ar**
- Eau et Électricité : **150.000 Ar**
- Session ordinaire (120 jours annuel, soit 10 jours mensuel) : **500.000 Ar (6.000.000 Ar/12 mois)**

4. Un Président de commission : **17.200.000 Ar/ mois** (soit **5.200€**)

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar (x4) = 3.600.000 Ar**
- Indemnités =
- Carburants : **4.000.000 Ar**
- Représentations : **150.000 Ar**
- Frais de loyer : **800.000 Ar**
- Eau et Électricité : **150.000 Ar**
- Session ordinaire (120 jours annuel, soit 10 jours mensuel) : **500.000 Ar (6.000.000 Ar/12 mois)**

5. Un Rapporteur général : **15.400.000 Ar/ mois** (soit **4.666€**)

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar (x2) = 1.800.000 Ar**
- Indemnités =
- Carburants : **4.000.000 Ar**
- Représentations : **150.000 Ar**
- Frais de loyer : **800.000 Ar**
- Eau et Électricité : **150.000 Ar**
- Session ordinaire (120 jours annuel, soit 10 jours mensuel) : **500.000 Ar (6.000.000 Ar/12 mois)**

6. Un Député simple : **16.174.000 Ar/ mois** (soit **4.900€**)

- Salaire : **3.500.000 Ar**
- Salaires des assistants parlementaires : **900.000 Ar (x5) = 4.500.000 Ar**
- Salaires des conseillers techniques : **900.000 Ar (x4) = 3.600.000 Ar**
- Indemnités =
- Carburants : **3.000.000 Ar**
- Représentations : **124.000 Ar**
- Frais de loyer : **800.000 Ar**
- Eau et Électricité : **150.000 Ar**
- Session ordinaire (120 jours annuels, soit 10 jours mensuel) : **500.000 Ar (6.000.000 Ar/12 mois)**

Remarque 4 : Comparaison avec les autres salaires à Madagascar

Salaire minimum (non agricole) M1-1A : **104.040 Ar** [10] (soit **30€**) (le salaire de la majorité des enseignants FRAM)

Salaire Tranche supérieur OP3-5B : **222.880 Ar** [11] (soit **67€**)

a. Un député touche en UN MOIS 13 années (163 Mois) de salaire pour un ouvrier, et 6 années (73 Mois) de salaire pour un cadre dans le secteur public.

b. Un député touche **194.040.000 Ar** annuel, soit **58.800€** net d'impôt.

Nous comprenons mieux pourquoi « tout le monde » veut devenir député, et que les députés ne se soucient que de leurs intérêts et nullement du sort de la population.

[1] [Constitution de la IVe République](#)

[2] [HVM sans député mais majoritaire](#)

[3] [Le viol banalisé à Madagascar – jusqu'où la tolérance ?](#)

[4] [Jao Jean : « qui d'entre vous n'est jamais sorti avec une mineure ? »](#)

[5] [Bois de rose : mafia et noms des trafiquants](#)

[6] [Motion de censure : sur fond de marchandage financier](#)

[7] [La Gazette de la Grande Ile](#)

[8] La dette odieuse est une jurisprudence avancée par certains auteurs en matière de droit international relative à une dette contractée par un régime, et qui sert à financer des actions contre l'intérêt des citoyens de l'État et dont les créanciers avaient connaissance. Source : [Dette odieuse](#)

[9] [Pas de financements avant le premier semestre 2015](#)

[10] [Economic Development Board of Madagascar](#)

[11] Idem

Références :

- [Madagascar Tribune : Nos élus coûtent cher](#)
- [Midi Madagascar : Les salaires des députés](#)

Source : <http://www.tanjona.org/madagascar-la-remuneration-mensuelle-dun-depute-equivaut-a-13-annees-de-salaire-dun-ouvrier/>